

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-18

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESKINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2023-18

Bordeaux - Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Convention pour la réalisation du projet de renouvellement urbain du secteur Brascassat/Le Treuil - Principe de déclassement - Décision - Approbation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au sein de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique, et plus précisément du quartier situé entre la rue Carle Vernet et le boulevard Jean-Jacques Bosc, l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) conduit un projet de renouvellement urbain qui répond aux objectifs suivants :

- désenclaver le quartier, aujourd'hui vécu et fonctionnant en « cul de sac »,
- inscrire le quartier dans la trame verte développée par l'EPABE jusqu'à la Garonne,
- animer le quartier (mixité sociale, implantation d'activités et de commerces en pied d'immeuble, développer l'activité d'agriculture urbaine, locaux associatifs...),
- rééquilibrer la programmation sociale du quartier par une programmation mixte sur les logements neufs.

Sur ce quartier, Clairsienne possède et gère deux résidences de 258 logements locatifs sociaux répartis de part et d'autre de la rue Brascassat sur la résidence du Renard et celle du Treuil. En partenariat avec l'EPABE, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, Clairsienne a engagé un projet de renouvellement urbain qui vise à réaménager les espaces extérieurs (espace public, résidentialisation), réhabiliter et remettre à niveau l'offre de logements par un ambitieux programme de réhabilitations lourdes en site occupé, la construction d'une offre nouvelle de logements, le confortement des équipements techniques et associatifs.

Sur le secteur du Treuil, Clairsienne assurera l'ensemble des opérations y compris la création d'espaces publics qui feront l'objet d'un transfert aux collectivités à leur livraison. Ces aménagements permettront la réhabilitation et la résidentialisation des 152 logements de la résidence ainsi que la construction d'environ 90 logements sociaux étudiants et des locaux associatifs qui accueilleront les structures existantes sur le site (point d'accueil clientèle Clairsienne, association des jardins partagés et club de boxe). Une traversée piétonne sera créée pour apporter du maillage et de la connexion au secteur, permettant à terme d'envisager un lien direct au futur parc Brascassat réaménagé. Par ailleurs, l'EPABE réalisera un espace sportif prévu au programme des équipements publics de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean-Belcier, en cours d'actualisation, au bénéfice de la ville de Bordeaux.

Le projet du secteur Treuil étant situé en-dehors du périmètre de la ZAC Bordeaux Saint Jean-Belcier, et au vu de son ambition, il est nécessaire pour le sécuriser que les partenaires s'entendent sur les modalités de sa réalisation et s'engagent mutuellement sur celles-ci, par voie de convention.

Pour Bordeaux Métropole, il s'agira tout d'abord de mobiliser du foncier, à détacher de la parcelle BY 313 dont elle est propriétaire et qui est aujourd'hui affectée au service public de l'assainissement.

Le projet prend en compte les contraintes de l'exploitant.

- une emprise d'environ 400m² est à céder à Clairsienne selon estimation des services du Domaine,

- une emprise de 220m² environ est à transférer à la ville de Bordeaux, constituant une partie de l'assiette du futur espace sportif en infrastructure, à titre gratuit.

Un délaissé de voirie d'environ 102m² à déclasser du domaine public sera également à céder à Clairsienne.

Ces cessions feront l'objet en temps voulu des procédures nécessaires.

Pour permettre l'opération de Clairsienne sur le Treuil, qui doit faire l'objet d'un permis d'aménager en 2023, il convient d'affirmer que l'emprise de 400m² environ a vocation à être déclassée dans le cadre de la mise en œuvre du projet, préalablement à sa cession à la société Clairsienne, et d'autoriser celle-ci à déposer le permis d'aménager sur les terrains appartenant à Bordeaux Métropole, puis les permis de construire nécessaires sous réserve de leur validation par la commission métropolitaine des avant-projets. Le principe de déclassement s'entend sous réserve des formalités et procédures à intervenir préalablement à la cession.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole mettra en œuvre les dispositions de la délibération métropolitaine n°2018-437 du 6 juillet 2018 en vue de la reprise en gestion de la future promenade piétonne, à l'initiative de Clairsienne. Au besoin, elle consentira des mises à disposition temporaires de son foncier pour permettre la réalisation des travaux le temps de la conclusion des transferts fonciers.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants, et l'article R.442-8,

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

VU la délibération n° n°2018-437 du conseil métropolitain en date du 6 juillet 2018,

VU le projet de convention ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt général de fiabiliser le projet de renouvellement urbain porté par Clairsienne et l'EPABE sur la résidence Le Treuil en en contractualisant les modalités de réalisation entre les partenaires Clairsienne, EPABE, ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT que l'assiette de cette opération comprend des emprises situées rue Brascassat d'une surface totale d'environ 620m² appartenant au domaine public de Bordeaux Métropole dont 400m² environ sont à céder à Clairsienne,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-joint décrivant les modalités de réalisation du projet de renouvellement urbain sur le secteur Brascassat/Le Treuil,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention,

Article 3 : d'approuver le principe du déclassement d'une emprise de 620 m² environ, si nécessaire, et a minima d'une emprise de 400m² environ située sur le secteur Brascassat/Le Treuil rue Brascassat sur la commune de Bordeaux, pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain,

Article 4 : d'autoriser le dépôt du permis d'aménager puis d'un permis de construire pour la réalisation de l'opération sur l'emprise publique dans l'attente de son déclassement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Monsieur PUYOBRAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	